

DEPARTEMENT
PAS DE CALAIS

CANTON
LEFOREST

COMMUNE
EVIN MALMAISON

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

N° **50T/2018**

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Ville d'EVIN MALMAISON,
Vu le Code des Communes,
Vu le Code de la Route
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Pénal,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu la demande en date du 16 août 2018 par laquelle la société GUINTOLI à ARRAS fait connaître qu'il est indispensable **d'interdire la circulation sur un tronçon de la rue Jean JAURES**, afin de permettre la pose de cadres de béton sous la route.

Considérant qu'il convient de prendre les mesures nécessaires permettant un bon déroulement des travaux et prévenir tout risque d'accident,

INTERDICTION DE

LA CIRCULATION

RUE

JEAN JAURES

DU

10 SEPTEMBRE

AU

05 OCTOBRE 2018

ARRETE

Article 1 :

La circulation des véhicules de tous genres sera interrompue sur un tronçon de la rue Jean JAURES du 10 septembre au 05 octobre 2018.

Article 2 :

Les panneaux indiquant cette déviation seront mis en place par l'entreprise GUINTOLI. chargée des travaux.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de Police d'Hénin-Beaumont sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Commissaire de Police à Hénin-Beaumont
- l'entreprise GUINTOLI

Evin-Malmaison le 30 août 2018

Le Maire,



Valérie PETIT